

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU

Séance du 12 novembre 2014

Le 12 novembre 2014, le Conseil municipal de cette Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lafitte Hervé, maire.

Présents : Mmes/MM., BOIRON Cyrille, CANDESSOUSSENS Cécile, COUMEIGT-DIT-JACQUET Bernard, ENCARNACAO Sylvie, FERKI Lydia, HELVERT Céline, LACOSTE-LABRIT Philippe, LAFITTE Hervé, LAMOUREUX Sébastien, MONLAU Alain, NARBARTE Jérôme, SARRAT Laurence, TOULOU David formant la majorité des membres en exercice –

Absents : Mmes/M. BEAUSSART Nadia (donne pouvoir à M. Hervé LAFITTE)

Secrétaire de séance : M. NARBARTE Jérôme

Monsieur le maire prend la parole et ouvre la séance.

QUESTIONS DIVERSES

- Visite de M. LACOSTE et de M. SALAVERIA de la CCLO le 12 novembre, concernant la voirie communale et plus précisément la RD 233 route de Bougarber pour la création d'un cheminement piétonnier dans la continuité de l'actuel sur 220m de long pour sécuriser l'ensemble. Un point général est fait sur les travaux à venir.
- Défense-incendie : M. le Maire propose comme convenu l'installation une bâche incendie sur le terrain acheté à M. DOERR. M. COUMEIGT et Mme CANDESSOUSSENS sont chargés du suivi de ce dossier et de demander des devis suite aux informations du Syndicat eau et assainissement des Trois cantons.
- Défibrillateur : Une présentation sera faite lors de la séance le 27 novembre prochain pour achat et installation.
- Recensement : le choix du candidat pour le poste d'agent recenseur s'est porté pour l'ensemble du conseil municipal sur Mme DELALANDE habitant la commune et demandeur d'emploi (15 janvier au 14 février 2015).
- Chiens errants : Pour faire face aux problèmes de chiens abandonnés ou errants sur la commune, une demande de renseignements va être faite auprès de la société BPSI et éventuellement ailleurs. Dossier suivi par Mmes SARRAT et FERKI.
- Illuminations de Noël : Proposition faite par l'entreprise ETPM d'appareillage lumineux sur le centre du village. Un devis est présenté. Le conseil municipal demande un complément d'informations (type d'ampoules, consommation etc...) Dossier suivi par M. LAMARLERE qui doit apporter les réponses nécessaires à la signature du devis.
- R.P.I. : Effectif de 101 élèves. Compte rendu de M. Lamouroux du conseil d'école du 11 novembre. Bilan des élections de parents d'élèves : 30% de participations. Bon fonctionnement des écoles et des TAP dans son ensemble.

DELIBERATION N° 2014/49 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2014 (MAISON GEYRE : LOT
N° 1 ADTP)

Lecture de la délibération par Monsieur le Maire.

Afin de régler en temps voulu les premières factures à la société ADTP, au vu de la lenteur des débloques des fonds des prêts souscrits auprès de la CD (Caisse des Dépôts), il apparaît nécessaire de procéder à une DM (décision modificative) pour basculer 65 000€ du compte 61522 de fonctionnement vers le compte 2318 d'investissement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 *
